



Litige vente d'un véhicule à un particulier

Par **bbcp**, le **04/12/2012** à **22:09**

Bonsoir,

J'ai vendu un 4x4 Nissan King Cab 10 200 euros (146 000 km valeur argus 13 500) controle technique OK

Je l'ai vendu 10 200 euros à un particulier parce que l'on me proposait 9 700 pour une reprise par un professionnel pour acheter un autre véhicule pour mon épouse.

L'acheteur est venu le lendemain que j'ai posé l'annonce (en 24h nous avons eu 10 appels, par ce que nous ne l'avons pas vendu cher du tout 3 300 euros en moins de ce qu'il vaut par rapport à l'année et les km). L'acheteur a essayé le véhicule, nous lui avons remis le contrôle technique, tout était en règle. Ce Monsieur est rentré chez lui (à 500km) et sur la route il nous appelle en nous disant que le 4X4 faisait un drôle de bruit, il avait peur de perdre une roue. Nous lui avons répondu de faire demi tour (il était a ce moment là qu'à 70 km de chez nous, pas question de mettre encore 1000km dans le kilométrage du 4x4 s'il ne veut pas le prendre) , il a refusé. le lendemain il nous rappelle et qu'il avait fait faire un devis par un garagiste indépendant (pas d'enseigne de marque)

Amortisseurs

Disques

Plaquettes

Main d'oeuvre

800 euros

Nous lui avons signalé que c'étaient des pièces d'usures normales mais que nous étions prêt à lui faire un chèque de 300euros, sous présentation de la facture (réparations faites), nous lui demandons aussi son adresse mail pour lui envoyer les factures d'entretien et une facture d'achat du véhicule, ainsi qu'un document écrit et signé que nous ne participeront pas à d'autres réparations qui pourraient survenir encore par la suite (sinon on en finit pas)

Il refuse et nous menace, il veut que nous lui envoyons un chèque de 300 euros avant de faire les réparations

Nos craintes;

l'acheteur voulez nous payer en espèce nous avons refusé

il nous a fait un chèque de banque au nom de mon épouse, alors que le véhicule est au nom de ma société (je suis artisan) ;(

Si nous lui donnons pas ses 300 euros qu'il continue à nous ennuyer voir des poursuites... ce que nous ne souhaitons en aucun cas

Et si on lui donne 300 euros sans avoir un papier qui stipule qu'il ne nous réclamera pas d'autres réparations....nous risquons de l'avoir dans le baba et il nous lachera pas

Nous avons répondu a ses messages, on lui a m^me proposé de ramener le véhicule, il a refusé et maintenant nous avons encaissé son chèque....

Nous aurions pu le vendre 15 fois vu le prix que nous avons proposé et on tombe sur un gars

qui veut nous faire des embrouilles....

Que devons nous faire?

Merci

Par **razor2**, le **07/12/2012 à 10:11**

Bonjour, envoyez le promener en lui disant que les problèmes qu'il souligne concernent des pièces d'usure. Il avait parfaitement la possibilité de consulter via les factures en votre possession, l'entretien qui avait été effectué sur ce véhicule, et donc la durée de vie restante de ces pièces là. Cela ne relève aucunement d'éventuels vices cachés. Vous n'êtes redevable en rien. Donc dites lui d'arrêter de vous importuner et que s'il continue, vous transmettez l'affaire à votre avocat (ca fait toujours peur..).

Précisez lui aussi que s'il décide d'engager une action civile contre vous pour ces soit disant problèmes affectant des pièces d'usure, non seulement il perdra au bout d'une procédure qui pourra durer plusieurs années pendant lesquelles le véhicule restera immobilisé, mais qu'en plus, vous demanderez que le juge le condamne à vous rembourser tous les frais que cette procédure abusive vous aura engendrée.

Je vous conseille de ne pas lui verser un centime.

Cordialement

Par **bbcp**, le **07/12/2012 à 23:37**

Merci pour votre réponse

On a remis un chèque de 300 euros à un huissier on lui a dit que s'il voulait le récupérer qu'il aille le chercher en retour d'un papier signé qu'il ne nous ennuiera plus et qu'il ne nous demandera plus des réparations...

Bonne soirée